

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Suivant les articles L.121.9 et L.121.10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal de Germigny l'Evêque, dûment convoqué par son Maire, M. Patrick ROUILLON, se réunira en session ordinaire le :

JEUDI 24 JANVIER 2013
à 20 heures 30
salle ruelle aux Loups

Fait à Germigny-L'Evêque le 17 Janvier 2013

ORDRE DU JOUR

- 1) Demande de subvention auprès de la D.E.T.R.
- 2) Rachat de concession,
- 3) Demande de subvention exceptionnelle du judo
- 4) Demande de subvention de l'association « Roule ma boule »
- 5) Projet « jeux pour enfants »
- 6) Modification des rythmes scolaires
- 7) Questions diverses

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

P. ROUILLON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 24 JANVIER 2013

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 12
- votants : 12

L'an deux mille treize,
le JEUDI 24 JANVIER à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de GERMIGNY-
L'EVEQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session
Ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
ROUILLON Patrick, Maire.
Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :
17 JANVIER 2013

Présents : Mrs. Mmes ROUILLON Patrick - DERAULE Michel - MARIE MELLARE Aline - M. MEPUIS Dominique - ROUILLON Katherine - BRIAND Alain - CHATEAU Andrée - HELM Philippe - JANASZKIEWIEZ Hervé - PICHAVANT BELLARD Valérie - RISPINCELLE Josiane - CASCALES Rodolphe

Absents non excusés : M. KOCHER, Mme BISMUTH et M. JIMENEZ
Secrétaire : Mme CHATEAU

1) Demande de subvention pour la reprise en sous-œuvre de la seconde partie de l'école primaire de Germigny-L'Evêque (DETR 2013)

Monsieur ROUILLON rappelle au Conseil Municipal que le projet consiste dans la reprise en sous-œuvre de l'école primaire de Germigny-L'Evêque.

Les travaux seront exécutés pendant la période des grandes vacances scolaires en été 2013.

Le coût des travaux est évalué à 119 277,08 €TTC.

Monsieur ROUILLON informe le Conseil Municipal de la possibilité d'obtenir une subvention au titre de la DETR 2013 pour un montant de 29 919 €, le reste de l'opération sera financé par les fonds communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- approuve le projet de reprise en sous-œuvre de la seconde partie de l'école primaire,
- arrête les modalités de financement suivantes :

Coût global de l'opération :	99 730,00 €HT
	119 277,08 €TTC
Montant de la subvention sollicitée au titre de la DETR 2013 :	29 919,00 €
Part de financement restant à la charge de la commune	89 358,08 €TTC

- Et autorise Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2013.

2) Rétrocession d'une concession funéraire

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Mme Béguin demandant la rétrocession à la commune de sa concession funéraire dont les caractéristiques sont les suivantes :

Concession n° 97
enregistré par le trésor public le 31 janvier 2003.
concession temporaire de 30 ans
d'un montant de 69 euros.

La concession funéraire se trouvant vide de toute sépulture, le conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte la rétrocession à la commune de la dite concession contre le remboursement de la somme de 69 euros à Mme Béguin.

3) Subvention tapis judo

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'un courrier qu'il a reçu du Président de l'association du judo club sollicitant une aide exceptionnelle pour l'achat de nouveaux tapis de judo.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte **par 11 voix pour et une abstention** de verser à la dite association la somme de 800 €

4) Demande de subvention exceptionnelle « Roule ma Boule »

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la création d'une nouvelle association dont le but est d'organiser des concours de pétanque.

Afin de les aider à démarrer cette nouvelle activité, le président de l'association demande une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **par 11 voix pour et 1 abstention** de verser à la dite association la somme de 200 €

5) Demande de subvention pour la création d'une aire de jeux pour enfants (DETR 2013)

Monsieur ROUILLON rappelle au Conseil Municipal que le projet consiste dans la création d'une aire de jeux destinée aux enfants de 3 à 10 ans de la commune.

Les travaux seront exécutés au début du printemps 2013 soit en mars-avril 2013.

Le coût des travaux est évalué à 20 506,62 €TTC.

Monsieur ROUILLON informe le Conseil Municipal de la possibilité d'obtenir une subvention au titre de la DETR 2013 pour un montant de 5 005 € le reste de l'opération sera financé par les fonds communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- approuve le projet de création d'une aire de jeux pour enfants,
- arrête les modalités de financement :

Coût global de l'opération :	17 146,00 €HT
	20 506,62 €TTC
Montant de la subvention sollicitée au titre de la DETR 2013 :	5 005.00 €
Part de financement restant à la charge de la commune	15 501.62 €TTC

- Et autorise Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2013.

6) Modification des rythmes scolaires (délibération reportée à une date ultérieure)

7) Questions diverses

- Demande d'abri-bus : un courrier sera adressé au Conseil Général
- M. CHOULTZ demande que soit installé 2 tables en bois ou ciment pour les randonneurs : proposition refusée.

Fin du conseil à 21h30